



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques interministérielles**

Direction départementale
de la protection des populations

Lille, le **11 AVR. 2022**

Secrétariat général
Direction de la coordination
des politiques interministérielles

Le préfet du Nord

Affaire suivie par : Vincent LECOMTE
Chargé de mission
Tél. : 03 20 30 51 81
vincent.lecomte@nord.gouv.fr

à

Mesdames et messieurs les maires du Nord

Copie à

Monsieur le président de l'association des maires du Nord
Monsieur le président de l'association des maires ruraux du Nord
Madame et messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Objet : rappel de produits de la marque Kinder à la suite d'une épidémie de Salmonelle

Réf. : communiqué de presse du ministre des Solidarités et de la santé

PJ : liste des produits rappelés par Ferrero

L'entreprise Ferrero procède depuis le 4 avril 2022 au retrait du marché et au rappel de plusieurs produits de gamme Kinder (Kinder Surprise 20g et 100g, Kinder Schoko-Bons, Kinder Mini Eggs, Kinder Happy Moments ou Kinder Mix : 193g, Panier 150g, Peluche 133g, Seau 198g).

Il est demandé aux personnes détenant ces produits de ne pas les consommer et de les jeter, le cas échéant après avoir pris en photo l'emballage avec les références des produits (n° lot, date de durabilité).

Le site <https://rappel.conso.gouv.fr/> peut être consulté en cas d'actualisation des informations.

Ces rappels font suite à une épidémie de salmonelloses dans plusieurs pays européens et aux investigations menées par les autorités sanitaires des pays concernés, notamment en France. Ces produits ont été fabriqués dans une même usine à Arlon, en Belgique.

En France à la date du 6 avril, 21 cas de salmonellose avaient été identifiés (dont 2 en Hauts-de-France), 8 d'entre eux ont été hospitalisés et tous sont rentrés à domicile. L'âge médian des cas est de 4 ans. Les investigations menées par Santé Publique France ont mis en évidence la consommation de certains produits de marque Kinder dans les jours précédant l'apparition des symptômes chez la majorité des malades qui ont pu être investigués.

Les services de l'État sont mobilisés pour veiller au retrait-rappel des produits concernés (acteurs de la grande distribution, banques alimentaires, etc.). Cependant, les festivités de Pâques à venir doivent inviter à la plus grande vigilance pour éviter la consommation de ces produits, notamment à l'occasion de chasses aux œufs qui seraient organisées par votre collectivité, ou par exemple dans les centres communaux d'action sociale. **Je vous invite à relayer cette information auprès d'eux.**

Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient des symptômes (troubles gastro-intestinaux, fièvre dans les 72h qui suivent la consommation), doivent être invitées à consulter leur médecin traitant sans délai en lui signalant cette consommation.

A toute fin utile, Ferrero a mis en place à l'attention des consommateurs des contacts dédiés au 08 00 65 36 53 et à l'adresse contact.fr@ferrero.com

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Simon FETET